

Recommandation 2

Replacer le laboratoire au cœur du dispositif de recherche

La session plénière extraordinaire du CoNRS réunie le 10 juin 2009 rappelle le rôle primordial du CNRS dans la structuration du dispositif de recherche au niveau national, dont les laboratoires doivent rester les éléments de base. Elle rappelle l'attachement de la communauté scientifique à la structure d'unité mixte de recherche (UMR) qui est la base d'un partenariat équilibré avec les universités et autres établissements de tutelle. L'intérêt scientifique doit primer dans la détermination du nombre de tutelles. Elle défend l'idée qu'une unité qui en fait la demande puisse être UMR, indépendamment des moyens financiers et humains qu'y met le CNRS après évaluation scientifique du CoNRS. Elle demande que le CNRS joue pleinement son rôle d'opérateur scientifique, quel que soit l'établissement gestionnaire financier.

Elle désapprouve :

- La réduction du nombre d'unités par désassociation pour des motifs non scientifiques
- La perte de solidarité à l'échelle du laboratoire qui résulte de l'évaluation par équipe (AERES), du financement par projet, et de l'absence de perspective des personnels précaires toujours plus nombreux (ANR, ERC).

Elle souligne l'importance pour les missions nationales du CNRS d'une analyse pertinente de la conjoncture et de la prospective scientifique. Pour mener à bien cette tâche, le CoNRS doit pouvoir s'appuyer sur un examen du bilan et du projet des unités.

La session plénière conteste la réalité de l'indépendance affichée par l'AERES. Elle critique avec force la méthodologie de l'évaluation des unités par l'AERES. Elle juge en particulier néfaste la mise en place d'un système de notation très réducteur, surtout quand il descend à l'échelon des équipes de recherche ou qu'il concerne leurs projets.

Elle demande que soit mise en place une procédure plus transparente de désignation des comités d'évaluation. Elle juge impératif qu'un membre de chaque section concernée du Comité National ainsi qu'un élu ITA participent à l'ensemble des travaux du comité de visite.

Elle demande à ce que le suivi de l'évaluation des unités soit confié au Comité national. Elle suggère, en accord avec la CPCNU¹, que ce suivi soit couplé à l'évaluation des enseignants-chercheurs par le CNU.

¹ communiqué conjoint C3N-CPCNU du 2 avril 2009